



Face à l'enfumage de Valls, ... manifestons jeudi 17, à 13h30 !

Faciliter le licenciement ou précariser l'emploi facilitera-t-il l'embauche ?
En ce XXI^{ème} siècle, dans un monde où la productivité du travail et les richesses explosent, n'existe-t-il de réformes que régressives ?

<p>NON aux réformes régressives OUI à un code protecteur, digne des richesses produites</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un barème plafond d'indemnités de licenciement "ABUSIFS" sera donné en référence aux prud'hommes ! • Dans les PME, n'importe quel salarié mandaté par un syndicat "lige" pourra signer un accord pour que saute de nombreuses protections (35h, majorations d'heures supplémentaires,...) • Décentralisation de la négociation collective au niveau de l'entreprise et affaiblissement des conventions collectives de branches, • Fragilisation des droits individuels acquis, • Facilitations des licenciements (si baisse du CA durant 2 trimestres...) • Affaiblissement de la médecine du travail, • Contournement des organisations syndicales majoritaires, ...
---	---

Le projet ne répond toujours pas aux aspirations des jeunes, des salariés et des chômeurs.
La création d'emplois non précaires ne justifie pas de casser le code du travail.
Les syndicats CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL soutiennent et appuient les actions des 17 et 24 et 31 mars 2016.

Nous étions près d'1/2 million dans la rue, le 9 mars !

... Soyons un million jeudi 17 mars avec les jeunes

À 13h30, République.

17/03/2016 - Section syndicale CGT de VWIS - 06 18 03 45 87 - Fédération CGT des Sociétés d'études - admfsetud@cgt.fr - 01 55 82 89 41 - UL CGT d'Ivry/St Maurice/Charenton - ulcgtivry@ulcgtivry.fr - 01 46 58 61 13